

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ----- MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE -----	REPUBLIQUE DE GUINEE ----- Travail – Justice – Solidarité -----
ARRETE A/2009/ 3466 / PRG/ SGG/MMEH	
METTANT EN PLACE UNE COMMISSION TECHNIQUE D'EXAMEN DE L'ETUDE DE FAISABILITE ET DE NEGOCIATION D'UNE CONVENTION MINERE AVEC LA SOCIETE BSGR	

LE MINISTRE DES MINES ET DE L'ENERGIE

- [Signature]*
- Vu Le Communiqué n° 001/CNDD du 23 Décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement ;
 - Vu La Loi L/95/036/CTRN portant Code Minier de la République de Guinée ;
 - Vu L'Ordonnance n° 006/PRG/CNDD du 29 Décembre 2008, portant création d'un poste de Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - Vu L'Ordonnance n°007/PRG/CNDD du 29 Décembre 2008, portant attributions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - Vu L'Ordonnance n° 008/PRG/CNDD du 29 Décembre 2008, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - Vu Le Décret D/2009/001/SGG/PRG/CNDD du 14 Janvier 2009, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu les nécessités de service ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il est créé, sous l'autorité du Ministre des Mines et de l'Energie, une commission technique chargée d'examiner l'étude de faisabilité présentée par la Société BSGR et d'élaborer une convention minière entre la République de Guinée et ladite société.

Article 2 : La Commission est composée comme suit :

Président : Dr Aboubacar-Koly KOUROUMA, Secrétaire Général du Ministère des Mines et de l'Energie ;

Vice-président : Maître Momo SAKHO, 1^{er} Conseiller à la Présidence Chargé des Ressources Naturelles et du Développement Durable

Rapporteurs :

- M. Cécé NORAMOU, Conseiller Ministre des Mines et de l'Energie ;
- El Hadj Mohamed Aly THIAM, Conseiller Chargé de mission du Ministre de la Justice ;

Membres :

- M. Bouna SYLLA, Conseiller Juridique et Fiscal ;
- M. Tidjane YANSANÉ, Conseiller Chargé des Infrastructures

- ;
- M. Saadou NIMAGA, Conseiller Juridique du Ministre des Mines et de l'Energie ;
- Dr Alkaly Yamoussa BANGOURA, Conseiller Technique du Ministre des Mines et de l'Energie ;
- M. Ibrahima Kalil TOURÉ, Conseiller Economique et Fiscal du Ministre des Mines et de l'Energie ;
- M. Ibrahima Kalil SOUMAH, Directeur Général du CPDM/Ministère des Mines et de l'Energie;
- M. Sada Baila LY, Directeur Général de la Société Nationale des Infrastructures Minières ;
- M. Ibrahima Sory SANGARÉ, Conseiller du Président de la République au Ministère à la Présidence Chargé de l'Economie et des Finances ;
- Madame Louise Juliette DARCHICOURT, Conseiller Juridique du Ministre à la Présidence Chargé de l'Economie et des Finances ;
- M. Mamadou Saliou DIALLO, Conseiller Juridique du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ;
- M. Jean Pierre CONDÉ, Conseiller Juridique du Ministre du Plan ;
- Dr Younoussa KOÏTA, Directeur National des Transports Terrestres ;
- M. Halabi Ahmed SALIM, Conseiller Juridique du Ministre des Transports ;
- M. Cécé LOUA, Conseiller du Ministre de l'Administration du Territoire et des Affaires Politiques ;
- M. Roger Patrick Millimono, Conseiller Principal du Gouverneur de la Banque Centrale,
- M. N'fa FOFANA, Directeur des Mines et de l'Energie à l'ACGP.

Article 3 : Les dépenses sont imputables au Budget du Ministère des Mines et de l'Energie.

Article 4 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.



Mahmoud THIAM

01 DEC. 2009